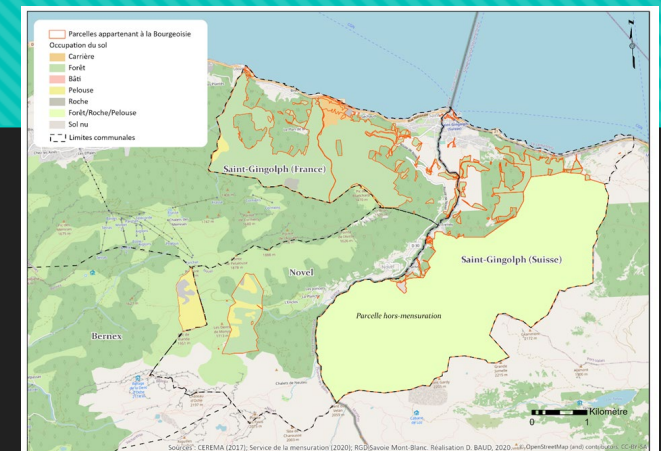


Inverser la tendance - Prendre soin des propriétés collectives foncières

Quelles pistes pour une réforme utile aux territoires ? Quelle nouvelle « rencontre » des communaux avec l'Etat?

Jean-François Joye
Professeur à l'Université Savoie Mont Blanc
Centre de recherche en droit Antoine Favre



Colloque – Palais du Luxembourg – Paris – 21 octobre 2022

Résumé

- Si le droit français fait encore référence aux communaux et autres propriétés collectives foncières, nul ne sait plus pourquoi. Ce qui accrédite l'idée que c'est de l'histoire ancienne, d'autant que la société qui les a vu naître a disparu. Le droit en vigueur n'indique pas les fonctions utiles des communs fonciers ancestraux, ni ce qu'ils sont susceptibles d'apporter à l'intérêt collectif à l'heure de l'adaptation au changement climatique, de la relocalisation des activités économiques et de fortes tensions sociales... Le contexte socio-écologique a rebattu les cartes, nous invitant à repenser nos rapports à la propriété, au territoire, l'émancipation et la dignité n'étant plus seulement l'apanage de la propriété privée. Parce qu'en droit comme en fait, les propriétés collectives n'ont pas disparu malgré les vents contraires et un déclin, il est nécessaire d'imaginer un nouveau chapitre de leur relation avec l'Etat. Et de relancer un modèle qui inspire en matière juridique, sociale ou quant à la façon d'être concerné par la vie de son territoire.
- Pour aller plus loin :
- - Jean-François Joye, « La coopération intra-communale. Réflexion sur la (ré)inscription des propriétés collectives dans l'action territoriale », dans *Les « communaux » au XXI^e siècle. Une propriété collective entre histoire et modernité*, Presses universitaires Savoie Mont Blanc, pp. 501-518, 2021, (en ligne) 978-2-377-41071-2. [hal-03504668](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03504668)
- - Jean-François Joye, « Relancer les communs fonciers. Une approche sensible et fonctionnelle », dans *Les biens communs saisis par le droit. Quelles perspectives ?*, dir. Cl. Bories, S. Boussard, A. Danis et B. Parance. Dalloz, 2023 à paraître

Trame

- **I. La nécessité d'une prise en considération politique des communs fonciers : le rôle du législateur**
 - A. Retrouver la boussole, fixer le cap : réaffirmer la raison d'être des communs fonciers - leur intérêt social
 - B. L'attente d'une nouvelle dynamique législative

- **II. Le besoin d'un ajustement du droit en vigueur : laisser un espace, trouver la bonne place, articuler**
 - A. Considérer les propriétés collectives dans leur diversité juridique et fonctionnelle
 - B. Renforcer la protection de principe des biens des propriétés collectives
 - C. Identifier, inventorier, comprendre
 - D. Moderniser-inclure

I. A. La boussole

- 1/ Malgré un déclin les propriétés collectives sont bien présentes en France (et dans de nombreux autres pays) en milieu rural, de montagne, avec des statuts différents
- 2/ Elles représentent un patrimoine substantiel
- 3/ Capacité à gérer de manière prudente la ressource naturelle (en témoignent les paysages façonnés, les écosystèmes abrités)
- 4/ Elles sont là !
 - Dès lors faut-il supprimer ce système particulier de rapport au foncier sous prétexte qu'il est ancien, parfois source de conflits ?
 - Ou faut-il considérer que c'est une formidable opportunité pour l'État, qu'il n'a même pas à inventer, mais plutôt à reconnaître et adapter pour sortir par le haut d'un sujet prégnant du milieu rural ?

I A. Qu'est-ce qui les requalifie ? versus Qu'est-ce qui pose problème ?

- Le contexte **socio-écologique** a rebattu les cartes :
 - crise écologique (besoin de gestion prudente du sol, biodiversité, besoin de relocalisation des systèmes productifs divers : autonomie alimentaire, énergétique...).
 - besoin de protection/réassurance des populations : prévention des risques, chauffage, entretien des paysages...,
 - besoin d'implication des populations (re-politisation, « relocalisation » démocratique)
- Communs fonciers = Tout en un (intersection) !
- Le **problème** est que plus personne ne connaît la **raison d'être** des communs dans la société plutôt individualiste post-agricole du XXI, mais toujours accablée de défis à relever...
- Passer d'un État « A-communs » à « Pro-communs » : avoir une **stratégie**

I A. Perspectives politiques : un avenir entre intérêt collectif et justice sociale

- Des communs fonciers au XXIème siècle pour répondre à quelles questions?
 - 1/ A des questions/enjeux sociaux : justice et réseau sociaux
 - 2/ A des questions/enjeux environnementaux multiples (des incendies à la chasse, en passant par l'alimentation...)
 - Rôle explicite des communautés locales (Accord de Paris sur le Climat, 2015)

I. B. L'attente d'une nouvelle dynamique législative

- L'Etat moderne s'est construit en portant préjudice aux communs (« uniformisme » : code civil et propriété, verticalité des institutions, principe d'égalité strict)
- Rôle **clé** du législateur dans le contexte constitutionnel, politique, social pour impulser, préserver
- Dans un pays ayant depuis deux-cents ans à la fois glorifié un rapport individuel au foncier et inculqué l'idée que l'intérêt général relevait surtout des collectivités publiques, la propriété collective sera d'autant mieux soutenue qu'elle bénéficiera du soutien de l'État par un **acte fort** de la représentation nationale.
- On doit aussi passer par l'État du fait que certains régimes relèvent désormais du droit administratif (cas des sections de commune).

II. Les ajustements du droit en vigueur : laisser un espace aux communs, trouver la bonne place, articuler

- A. « Considérer » les propriétés collectives dans leur diversité juridique et fonctionnelle
 - Reconnaissance générale
 - Fonctions possibles
 - Rôle de l'Etat

- B. Renforcer la protection de principe des biens des propriétés collectives
 - Principe : inaliénables, imprescriptibles, impartageables
 - Principe d'utilisation perpétuelle des biens à des fins agricoles, sylvicole, pastorales, de biodiversité, etc.
 - Situation des communs « dormants »

- C. Identifier, inventorier, comprendre
 - Mieux connaître le pays réel (savoir-faire, surfaces, systèmes)
 - Inventorier, enregistrer ?

II. Les ajustements

D. Moderniser-inclure : faciliter les possibilités d'agir, d'être acteur à la bonne échelle partenariale

- Subsidiarité horizontale - partenariat « public – communs »
- Fluidifier les rapports « fiscaux/financiers »
- Assistance (moyens humains, juridiques)

II. Les ajustements

D. Moderniser-inclure

- Auto-organisation
 - Gouvernance, prise de décision collective
 - Cas spécifique des sections de commune
- Visibilité
 - Présence, représentation dans les instances territoriales
 - Consultation

- Je vous remercie pour votre attention
 - Jean-francois.joye@univ-smb.fr
 - Université Savoie Mont Blanc - <https://projetrecherchecomon.wordpress.com>
 - Documentaire « **En commun !** » : <https://www.youtube.com/watch?v=BclZKvhpww4>